

27 nov 2009 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 27 novembre 2009](#)

Installation du nouveau gouvernement

Fonctionnement du Conseil des ministres

Fonctionnement du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres a pris une série de mesures concernant l'installation du nouveau gouvernement Letermé II. Il a entre autres fixé les compétences des membres du gouvernement. Vous trouverez ces compétences dans le document ci-annexé (*).

Pour la gestion administrative et budgétaire, les membres du gouvernement ont été rattachés à un service public fédéral :

- M. Yves Letermé : SPF Chancellerie du Premier Ministre
- M. Didier Reynders : SPF Finances
- Mme. Laurette Onkelinx : SPF Sécurité sociale
- M. Steven Vanackere : SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
- Mme Joëlle Milquet : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- M. Guy Vanhengel : SPF Budget et Contrôle de la Gestion
- M. Michel Daerden : SPF Sécurité sociale
- M. Stefaan De Clerck : SPF Justice
- Mme Sabine Laruelle : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- M. Pieter De Crem : ministère de la Défense
- M. Paul Magnette : SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
- M. Charles Michel : SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
- Mme Inge Vervotte : SPF Personnel et Organisation
- M. Vincent Van Quickenborne : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- Mme Annemie Turtelboom : SPF Intérieur
- M. Etienne Schouppe : SPF Mobilité et Transports
- M. Carl Devlies : SPF Chancellerie du Premier Ministre
- M. Bernard Clerfayt : SPF Finances
- M. Olivier Chastel : SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

- M. Melchior Wathelet : SPF Budget et Contrôle de la Gestion
- M. Jean-Marc Delizée : SPF Sécurité sociale
- M. Philippe Courard : SPF Sécurité sociale
- Commissaire du Gouvernement Guido De Padt : SPF Budget et Contrôle de la Gestion

Les ministres et les secrétaires d'Etat ont pris connaissance des circulaires sur le fonctionnement du gouvernement, des notes relatives à leur statut en tant que membre du gouvernement ainsi que des procédures à suivre pour la déclaration de patrimoine.

(*) Il est prévu une co-tutelle de la ministre de l'Emploi pour la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe